

Aide en faveur des jeunes majeurs

Particulier – Parent / famille – Jeune / collégien

Permettre aux jeunes majeurs s'engageant dans un processus d'insertion ou de formation de bénéficier d'un accompagnement éducatif et/ou financier par le biais d'un contrat

À QUOI SERT CETTE AIDE ?

OBJECTIF

Faire bénéficier les jeunes majeurs connaissant de graves difficultés et s'engageant dans un processus d'insertion ou de formation d'un accompagnement éducatif et/ou financier, subsidiaire aux autres formes de droit commun.

MONTANT OU NATURE DE L'AIDE

Il peut s'agir d'une prise en charge physique (paiement du prix de journée d'une maison d'enfants d'un assistant familial).

Il peut aussi s'agir de la signature d'un « contrat autonomie jeune majeur », qui peut prévoir une aide financière dans la limite de 659.45 € et un accompagnement socio-éducatif.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

BÉNÉFICIAIRES

Les jeunes majeurs de moins de 21 ans, prioritairement ceux admis à l'aide sociale à l'enfance durant leur minorité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Une fois le dossier constitué auprès d'une assistante sociale de votre zone d'habitation ou d'un éducateur de l'aide sociale à l'enfance, la décision est prise, selon la nature de l'aide, par le chef de service territorial ou le chef de service de l'aide sociale à l'enfance. Aucune condition de ressource n'est exigée.

FORMALITÉS À ACCOMPLIR

Le dossier est à constituer auprès de l'assistant social du territoire d'habitation ou de l'éducateur de l'enfant qui l'a suivi durant sa minorité et doit comporter les pièces suivantes :

- une demande écrite et motivée du jeune ;
- tous les documents administratifs attestant de sa situation.



À qui m'adresser ?

Au Service Territorial d'Action Sociale (STAS) dont vous dépendez en fonction de votre lieu d'habitation :

STAS de Digne-les-Bains

Immeuble François Cuzin
4 rue de la Grave
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 30 09 00 Fax : 04 92 30 07 90

STAS de Manosque

49 boulevard Elémir Bourges
04100 Manosque
Tél. : 04 92 70 17 50 Fax : 04 92 70 17 59

STAS de Moyenne-Durance

3 route nationale
04600 Saint-Auban
Tél. : 04 92 64 34 15 Fax : 04 92 64 48 04

Références : Article L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Règlement départemental d'action sociale / Aide Sociale à l'Enfance